

Mémoire présenté à la Commission de la culture  
Consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec

**La conservation des églises au Québec :  
recherche de valeurs «incarnées»**

Présenté par

**Julie Dufour**  
**Étudiante à la maîtrise en éthique**  
Université du Québec à Rimouski

Novembre 2005

Ce mémoire, présenté tardivement et avec mes excuses à la Commission de la culture, se veut une courte synthèse de mes recherches jusqu'ici effectuées dans le cadre de mes études à la maîtrise en éthique à l'Université du Québec à Rimouski, celles-ci portant sur la recherche de valeurs<sup>1</sup> «incarnées» dans la conservation des églises hors des centres urbains au Québec.

De fait, je ne répondrai pas directement aux questions soulevées par la Commission dans le cadre de son mandat (*Quoi?*, *Comment?* et *Qui sauvegardera?*); en guise de contribution, je poserai plutôt une autre question : *Au nom de quoi devrait-on sauvegarder les églises?* Cette question fondamentale est souvent, à ma connaissance, mise entre parenthèses dans le débat actuel. Je crois qu'elle devrait occuper une place centrale dans la genèse du plan d'action en matière de sensibilisation et de prise de décision face à l'avenir des églises au Québec. Le présent document se veut ainsi une contribution positive à la réflexion sur l'avenir du patrimoine religieux (et plus particulièrement sur l'avenir des églises, car elles constituent le cœur du patrimoine religieux au Québec), en proposant de développer une approche éthique de la problématique et de mettre ainsi en relief des dimensions inexplorées de sa complexité.

#### LES FAITS

On retrouve dans la province près de 3000 lieux de culte, dont 2537 églises construites entre 1671 et 1981; ces églises sont de diverses traditions religieuses (1845 catholiques, 238 anglicanes, 181 de l'Église Unie, 49 presbytériennes, 32 orthodoxes, et autres).<sup>2</sup> Plusieurs de ces églises sont souvent désertes et mal entretenues, faute de ressources financières et humaines. Depuis quelques décennies, elles sont considérées comme étant en danger. Tous se questionnent sur leur état : quel est l'avenir des ces églises? Faut-il les sauvegarder? Comment alors s'y prendre? Quoi sauvegarder? Et qui sauvegardera?<sup>3</sup>

En novembre 2004, lors du colloque *Le patrimoine religieux du Québec, de l'objet cultuel à l'objet culturel* organisé par l'Université Laval, Luc Noppen donnait le ton : on ne peut pas tout conserver.<sup>4</sup> Selon lui, il faudrait conserver les églises les plus intéressantes, et assurer leur survie en leur trouvant un usage (usage communautaire, commercial, résidentiel, etc.). Dans un récent ouvrage intitulé *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*<sup>5</sup>, paru en mars 2005 et écrit en collaboration avec Lucie K. Morisset, Noppen confirme son approche. Les auteurs tendent à définir le concept de

<sup>1</sup> Une valeur représente ici ce en quoi une personne ou une communauté accorde une importance significative.

<sup>2</sup> Selon l'*Inventaire des lieux de culte du Québec*, réalisé par la Fondation du patrimoine religieux du Québec, (pages consultées le 1<sup>er</sup> septembre 2005),  
adresse URL : [http://www.lieuxdeculte.qc.ca/rech\\_long.php](http://www.lieuxdeculte.qc.ca/rech_long.php)

<sup>3</sup> Ces questions sont régulièrement abordées par les médias, notamment dans des émissions télévisées et radiophoniques, ainsi que dans la presse écrite.

<sup>4</sup> Lors d'une communication intitulée «Le patrimoine religieux : contours et enjeux», présentée dans le cadre du colloque *Le patrimoine religieux du Québec: de l'objet cultuel à l'objet culturel*, le 12 novembre 2004, Québec.

<sup>5</sup> Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 2005 p. 364.

patrimoine appliqué à la conservation des églises au Québec dans la perspective d'un «projet actualisant».<sup>6</sup> Ce projet s'actualise, à leur avis, autour de la valeur d'usage de ces bâtiments, valeur qui consacre l'église comme étant fonctionnelle, pratique, voire utile.<sup>7</sup>

Dans leur ouvrage, ces auteurs critiquent également l'orientation prise par la Fondation du patrimoine religieux et par certaines municipalités (la ville de Québec et la municipalité de Portneuf par exemple), qui développent des approches quantitatives et utilisent des critères précis pour sélectionner le patrimoine. Ce type d'évaluation patrimoniale se conclut généralement par un «total» ou une «cote». Pour Noppen et Morisset, ces méthodes de «cotes» n'apportent pas de solution à long terme. Sur ce point, je suis de leur avis.

#### «VALEURS» PLUTÔT QUE «CRITÈRES»

L'utilisation de «valeurs» plutôt que critères pour parler de «monuments historiques» s'inspire d'un ouvrage d'Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments*, publié en allemand en 1903 et traduit en français en 1984. Le concept de monument historique y est abordé sous un angle révolutionnaire à l'époque et encore très applicable à la société d'aujourd'hui : le monument historique n'est pas que «monument historique»; il a une signification particulière qui nous indique s'il faut le restaurer ou pas. L'ouvrage de Riegl donne des exemples de différentes valeurs attribuées aux bâtiments architecturaux et aux œuvres d'art. Aux simples valeurs esthétiques, il ajoute les valeurs d'ancienneté, d'historicité, d'usage, de nouveauté et de commémoration.<sup>8</sup> Noppen et Morisset affirment, à l'instar de Riegl, que **l'utilisation de «valeurs» dans le projet de conservation des églises au Québec est plus légitime que l'utilisation de «critères».**<sup>9</sup>

Cela dit, je relève une «zone grise» dans le discours de ces chercheurs : ils défendent que la valeur d'usage de l'église se doit d'être au cœur des projets de conservation des églises, donc qu'il est important de trouver un usage à ces bâtiments. Ils ont même affirmé qu'il ne faudrait sauvegarder qu'environ 40% d'entre elles, celles pour lesquelles une collectivité aura trouvé un usage à court et à long terme<sup>10</sup>. Mais en même temps, ils misent sur le fonctionnement d'une «évaluation qualitative subjective»<sup>11</sup>, c'est-à-dire une évaluation basée sur le patrimoine de proximité, donc basée sur les représentations que la collectivité se fait de l'objet patrimonial à conserver. Or, il n'y a certainement pas que la valeur d'usage qui ressort d'une telle évaluation. Dans un petit village de 400 habitants, peut-on réellement demander aux habitants de trouver un usage à leur église? Je suis d'accord avec Noppen et Morisset sur l'utilisation de «valeurs» plutôt que de «critères», mais je pense que plusieurs valeurs peuvent ressortir du patrimoine de proximité, qu'il faut les considérer, et qu'il ne faut pas seulement prendre appui sur la valeur d'usage pour orienter les projets de conservation des églises.

<sup>6</sup> Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Op. cit.*, p. XI.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 321-322.

<sup>8</sup> Aloïs RIEGL. *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, p. 32.

<sup>9</sup> Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Op. cit.*, p.294.

<sup>10</sup> Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN. «Reprenre en main l'avenir des églises au Québec», *Le Devoir*, 27 avril 2005, p. A6.

<sup>11</sup> Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Op. cit.*, p. 295

## ARGUMENTAIRE

Donc, une ou des valeurs peuvent donc être attribuées à une église et aider aux prises de décision concernant sa sauvegarde. Mais comment choisir et définir ces valeurs? L'explication qui suit pourrait apporter une piste de réponse. De plus en plus, on parle du patrimoine en tant que représentation, comme étant l'image de la communauté qui le protège.<sup>12</sup> Produire le patrimoine implique une action collective, car elle engage un groupe d'êtres humains vivant ensemble, dans un même espace<sup>13</sup> : «la relation au patrimoine peut être considérée comme une traduction, dans le droit comme dans les pratiques sociales dites "culturelles", du rapport qu'entretient le sujet au collectif. De fait, la sacralisation du patrimoine peut signifier une idéalisation du collectif, un abandon de la souveraineté du sujet individuel.»<sup>14</sup> **Ainsi, choisir les valeurs engagées dans la sauvegarde des églises exige la participation de la communauté; sur cette base, différentes valeurs sur le plan symbolique peuvent être reconnues.**

L'implication de la communauté dans le choix des valeurs engagées pour la sauvegarde d'une église se voudrait donc la base d'une solution applicable localement et ce, dans chacune des régions du Québec. Car la problématique de la conservation des églises varie grandement selon le lieu où elle est posée : dans les grands centres urbains et en milieu rural, où les villes sont de plus petite taille, les variables ne sont pas les mêmes. Par exemple, on ne peut pas attribuer n'importe quel usage nouveau à une église située en milieu rural. On peut même se demander si on peut lui attribuer un nouvel usage. Mais cela n'indique pas pour autant que l'église en question ne mérite pas d'être conservée et restaurée. La place symbolique qu'elle tient au centre d'une petite communauté, même si celle-ci est majoritairement laïque, est aussi importante que l'usage éventuel que l'on pourrait faire du bâtiment.

Sur la base de ces réflexions et interrogations, je pose l'hypothèse suivante : la problématique de la conservation du patrimoine religieux implique différentes valeurs émanant des individus constituant une communauté. Ces valeurs pourraient certainement contribuer à élargir les possibilités de projets de conservation des églises et ce, particulièrement en dehors des grands centres urbains au Québec (i.e. conversion, restauration, restructuration, etc. des églises dans les petites villes et villages).

## MISE EN PERSPECTIVE DES VALEURS POUR ORIENTER L'ACTION

Les valeurs attribuées à une église par la communauté peuvent être contextuelles (solidarité, appartenance, identité, fidélité, bien-être, plénitude, universalité, etc.) ou plastiques (historique, artistique, etc.). Elles sont ici nommées «valeurs incarnées». Choisies par un ensemble de personnes vivant ensemble, elles pourraient devenir des

<sup>12</sup> Lucie K. MORISSET. «Le patrimoine ne doit pas être un tombeau», *Le Devoir*, 12 mai 2004.

<sup>13</sup> Pascal ORY. *L'histoire culturelle*, Collection «Que sais-je?», Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p. 12.

<sup>14</sup> Roland SCHAER. «Patrimoine», dans Monique CANTO-SPERBER. *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 1153.

points de repères orientant l'action; elles seraient ainsi l'assise des pistes d'action et des orientations en matière de gestion des églises.<sup>15</sup>

À la question *Au nom de quelles valeurs sauvegarder notre église?*, une communauté choisirait, en guise de réponse, des valeurs qui incarnent ce qu'elle est et ce qu'elle veut pour les générations présentes et les générations à venir. Par exemple, la valeur d'ancienneté et la valeur historique d'un objet architectural sont importantes pour la reconnaissance et la conservation du souvenir attaché à cet objet : elles permettent d'offrir une base à la définition identitaire que l'on veut se donner. Mais d'autres valeurs, comme par exemple l'appartenance et l'attachement qu'une communauté ressent envers son église, ou encore la fidélité qu'elle lui porte, émanant directement de la communauté, se rattachent également à l'objet architectural. Ces valeurs sont fondamentales; il ne faut pas les négliger, particulièrement lorsque l'on pose la problématique en milieu régional et rural. «Le patrimoine est avant tout une idée qui prend forme dans le discours et qui existe par lui.»<sup>16</sup> Cette phrase, tirée d'un récent ouvrage de Martin Drouin, historien du patrimoine, résume bien cette idée. L'objet patrimonial doit être identifié et soutenu par les gens qui le côtoient, c'est-à-dire la communauté qui vit près de lui.

## CONCLUSION

Le patrimoine se doit d'être reconnu et valorisé collectivement, car il est étroitement lié au développement de la collectivité. Une des idées essentielles de la philosophie politique du philosophe Charles Taylor (référence centrale dans mon projet de mémoire de recherche) est «qu'il n'y a pas d'humanité sans culture, c'est-à-dire que l'homme en dehors de toute culture ou horizon moral est un être déshumanisé»<sup>17</sup>. La communauté et les valeurs significatives qui la dynamisent définissent et reconnaissent l'homme en tant qu'être humain. Je crois que cette idée se doit d'être étudiée dans le cadre du mandat de la Commission. Les solutions qui en émergeront, même si elles ne sont que très peu teintées de cette idée, auront au moins le mérite d'impliquer la communauté dans le choix de l'action, ce qui engendrera un agir responsable, collectif et humain.

N'ayant étudié que la question de l'avenir des églises au Québec, et plus particulièrement de l'avenir des églises dans les régions hors des grands centres urbains, je ne me prononcerai pas sur la question des biens mobiliers et du patrimoine religieux immatériel, ni sur la question des lois et règlements. Par contre, comme vous l'avez souligné dans l'avant-propos de votre *Document de consultation*, « [la] commission tient [toutefois] à souligner l'importance de centrer les discussions sur la problématique générale et non sur les revendications particulières [...]»; je crois donc que mon propos aura au moins l'avantage d'être orienté en ce sens.

<sup>15</sup> Cette idée s'inspire de l'approche des valeurs phares de l'anthropologue Raymond Massé, élaborée afin de débattre de certaines interventions en santé publique. Raymond MASSÉ, *Éthique et santé publique. Enjeux, valeurs et normativité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 109-115.

<sup>16</sup> Martin DROUIN. *Le combat du patrimoine à Montréal*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, Coll. Patrimoine Urbain, 2005, p. 21.

<sup>17</sup> Bernard GAGNON. *La philosophie morale et politique de Charles Taylor*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 163

Ce mémoire présenté à la Commission de la culture se veut court et concis, certes, mais l'objectif principal était d'apporter une perspective, que j'espère différente et réflexive, afin de collaborer à trouver des solutions saines et garantes d'un avenir riche pour les églises et l'ensemble du patrimoine religieux au Québec. Encore merci de votre invitation.

Julie Dufour  
Étudiante

## Bibliographie

DROUIN, Martin. *Le combat du patrimoine à Montréal*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, Coll. Patrimoine Urbain, 2005, 386 p.

GAGNON, Bernard. *La philosophie morale et politique de Charles Taylor*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 303 p.

MASSÉ, Raymond. *Éthique et santé publique. Enjeux, valeurs et normativité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 413 p.

MORISSET, Lucie K. «Le patrimoine ne doit pas être un tombeau», *Le Devoir*, 12 mai 2004.

MORISSET, Lucie K. et Luc NOPPEN. «Reprenre en main l'avenir des églises au Québec», *Le Devoir*, 27 avril 2005, p. A6.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET. *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université du Québec, 2005, 434 p.

ORY, Pascal. *L'histoire culturelle*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection *Que sais-je?*, 2004, 127 p.

RIEGL, Aloïs. *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Les Éditions du Seuil, 1984, 122 p.

SCHAER, Roland. «Patrimoine», dans CANTO-SPERBER, Monique. *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, 1809 p.

Site de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec* (page consultée le 25 avril 2005), [En ligne], adresse URL : <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca>